

CHARTRE DES DEVOIRS

1. Les devoirs à la maison peuvent prendre différentes formes. Il faudra prendre en considération les capacités des enfants et leur niveau d'apprentissage. Les enseignants devront déterminer les devoirs appropriés à leurs élèves pour encourager l'autonomie.
2. Certains devoirs prendront la forme de recherches, de lectures, de dessins, recherches d'images, de documentation dans les journaux et dans des revues. En règle générale, aucun devoir ne sera donné pendant un congé officiel. Les devoirs seront donnés au maximum trois fois dans la semaine ou répartis sur une base hebdomadaire.
3. Le seul devoir régulier pour les enfants des classes de 1^{ère} et 2^{ème} années sera la lecture de 10 à 15 minutes le soir avec un parent.
4. Dès la 3^{ème} année, qui est la transition entre les petites classes et les classes supérieures de l'école primaire, on peut attendre des enfants quelques petits travaux simples ainsi que le début de l'apprentissage des tables de multiplication ainsi que l'entraînement à la lecture.
5. Les classes de 4^{ème} et 5^{ème} années sont une préparation progressive vers le cycle secondaire et par conséquent les devoirs deviendront plus réguliers. Un travail incomplet peut être achevé, ainsi que la préparation d'une dictée, l'apprentissage des tables, un travail de recherche, des petits travaux créatifs, une lecture etc... Le travail sera limité à 30 minutes quel que soit le rythme de travail de l'enfant.
6. Une coordination entre enseignants est essentielle pour qu'il n'y ait pas plus d'une matière à la fois.
7. Les travaux exécutés à la maison ne peuvent donner lieu à une notation de la part de l'enseignant du fait qu'ils ne sont pas toujours le fruit d'une recherche personnelle et que les possibilités éducatives diffèrent d'une famille à l'autre. Néanmoins, ces travaux devront toujours faire l'objet d'une correction en classe.
8. Le rôle des parents : Lors de la première réunion de parents au début de l'année scolaire, les titulaires de classe et de langue 2 informent les parents de l'importance, des objectifs, de la fréquence et de la régularité des devoirs. Le choix est donné à l'enseignant de faire signer les devoirs par les parents. Le rôle des parents n'est pas de contrôler mais de bien s'assurer que le devoir est fait. En cas d'absence de l'élève, les parents se renseignent sur le travail donné.

La directrice adjointe des cycles maternel et primaire

Julia Marlier